



SOMMAIRE

01

Le mot du Maire

02-03

Arrêt chaufferie
Plan local d'urbanisme
Déchets

04-06

Etat civil
Associations
Jours et horaire messes

07

Commémorations
Journée sécurité routière

08-11

Travaux 2024 et 2025
Bilans financiers 2024

12

Taxes communales
Baptême salle associations
Essaims d'abeilles

15

Frelons asiatiques

16

Accès déchèterie
Aide vie à domicile

14

Recensement 16 ans

18

Permanences / vos droits

19

Violences conjugales

20

Aide démarches handicap

LE PETIT LAVOIR



LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

En ce début d'année 2025, il y a eu quelques changements dans l'organisation de notre commune.

En effet nous avons changé de système de collecte de déchets pour revenir à un mode individuel dans la majorité des habitations de notre commune. Ce changement est à l'initiative de notre syndicat intercommunal « Calitom » afin d'optimiser au mieux le tri et la collecte de vos déchets.

Certains ont été dotés de bacs individuels tandis que d'autres sont obligés de rester en bacs collectifs lorsque l'accès via des impasses n'est pas possible en camion.

De même vous serez dorénavant dotés tous les ans de sacs transparents (pour les poubelles noires) ; les sacs jaunes pour les bacs collectifs seront disponibles en mairie.

Nous faisons un bilan positif de l'entretien des espaces verts de la commune, après une année écoulée et nous remercions l'entreprise « Au fil des Saisons », gérée par Rémi Goy, pour son implication.

Nous remercions également la société Thermique électricité gérée par Cyril Coutieras pour l'entretien de notre Chaudière. Nous sommes cependant dans l'obligation de mettre cette dernière à la retraite au mois de mai 2025, au regard du manque de consommations (qui la met en défaut de surchauffe) et du déficit de son budget qui va donc être mis en cessation d'activité.

Je vous laisse découvrir ce bulletin municipal élaboré par la commission communication qui vous apportera plus d'explications.

Je remercie tous les adjoints, les conseillers municipaux, ainsi que notre secrétaire de mairie, pour leur implication dans le suivi de nos différents projets de l'année 2024.

L'équipe municipale est à votre écoute et compte sur votre bienveillance pour que notre commune reste conviviale et citoyenne.

Sandrine POURTAU





LA VIE DE LA COMMUNE

ARRÊT PROGRAMMÉ DE LA CHAUFFERIE BOIS



En 2001, la commune s'est équipée d'une chaufferie bois pour alimenter les bâtiments communaux et un certain nombre de maisons individuelles situées dans le bourg.

La chaudière et les réseaux sont aujourd'hui en très mauvais état nécessitant des investissements importants pour leur remise en conformité.

De plus, une grande partie des abonnés a désormais choisi un nouveau mode de chauffage, notamment des pompes à chaleur, réduisant ainsi drastiquement la consommation de chauffage au bois. La chaudière se trouve très régulièrement en surconsommation, entraînant fréquemment sa mise en sécurité. La poursuite de l'activité n'est plus tenable au regard du déficit financier qui se creuse d'année en année.

Les abonnés ont donc été réunis pour les informer du choix de la commune de dissoudre le budget de la chaufferie au 31 décembre 2025, avec une fin de chauffe en mai, leur permettant ainsi d'anticiper sur l'installation d'un nouveau mode de chauffage.

Une étude est actuellement en cours pour définir l'équipement le mieux adapté qu'il conviendra d'installer pour les bâtiments communaux.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

La communauté de Communes des 4B, en application de la loi, est désormais compétente en matière de documents d'urbanisme. Elle a ainsi mis en place son PLUi qui vient se substituer à tous les documents d'urbanisme que les communes avaient élaboré.

Ce document à grande échelle définit une stratégie d'aménagement uniforme sur les 4B, tenant compte des besoins en services et équipements, tout en définissant les zones de développement ou de préservation, avec des aménagements et orientations de développement durable.

Les demandes relatives au droit des sols sur les communes situées sur la Communauté de Communes (demandes de certificat d'urbanisme, de permis de construire, etc) relèvent donc désormais exclusivement du nouveau règlement établi.

Pour la commune de Saint-Bonnet, 5 terrains constructibles sont à ce jour déterminés, sans qu'il soit possible d'avoir recours à un quelconque dispositif dérogatoire.

Il est cependant à noter que, même si le PLUi est défini pour plusieurs années, il reste modifiable après la mise en œuvre d'une procédure lourde et strictement réglementée.

Le maire reste compétent pour toute autorisation d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux, etc).

Cependant, l'instruction relève exclusivement de la CdC4B.



Contact : 05 45 78 89 09 / iads@cdc4b.com



ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLABLES

(*) Au cours de ces dernières années, le service traditionnel de collecte a fortement progressé : bennes robotisées, colonnes enterrées, adaptation des fréquences... Les connaissances actuelles obtenues après expérimentation ont permis d'identifier une série de mesures permettant d'améliorer les résultats de tri et de service.

Malgré un suivi rigoureux du tri en Charente, il reste dans les ordures ménagères 40 kg/hab/an d'emballages recyclables dans les ordures ménagères et 27 kg/hab/an de restes alimentaires compostables qui pourraient être valorisés.



Le nouveau schéma de collecte en cours de déploiement sur tout le territoire de Calitom repose sur un service responsabilisant, de plus grande proximité et une adaptation des fréquences aux volumes de déchets désormais produits :

- collecte des ordures ménagères en sacs transparents fournis gratuitement,
- ramassage en **bac individuel** des ordures ménagères comme des emballages recyclables,
- collecte à domicile et suppression au maximum des bacs de regroupement,
- collecte des ordures ménagères tous les 15 jours,
- collecte des emballages recyclables toutes les semaines.

(*) Informations issues du site www.calitom.com

La collecte sur St-Bonnet évolue à compter de mars 2025 !
INFORMATIONS (n° vert gratuit) : 0 800 500 429 / www.calitom.com

QUESTION DE RÉTHORIQUE ...

Jeu de devinette ...

Les mots nous manquent ...

Comment appeler ces mêmes personnes qui se disent tellement chanceux de vivre à la campagne, mais qui polluent aussi notre cadre de vie sans scrupules ?

Après les bocaux remplis d'aliments, déposés très certainement à l'occasion d'un vide maison, voici les sacs remplis de verre ...

Nous vous rappelons que les dépôts en dehors des bennes ne sont pas ramassés et que c'est donc à la mairie à nettoyer !

Alors un peu de courage Messieurs Dames ... poussez votre voyage jusqu'à la déchèterie située seulement à 4 petits kms !

Vous ne passerez pas pour les crados de service et en sortirez grands !

Vous l'aurez compris :

**la commune n'est ni une poubelle ,
ni une déchèterie !**





ÉTAT CIVIL

En 2024, ont eu lieu sur la commune :



1 naissance



1 mariage



3 décès

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Mot du Club de l'âge d'or

Les membres du Club vous envoient tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2025 pour vous et vos proches.

Joignez-vous à nous pour passer un après-midi convivial et détente autour de jeux de cartes, jeux de société, randonnées, boules, les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois et tous les samedis après-midis.



Pour tout renseignement, s'adresser au

05 45 78 04 96 ou 05 45 78 64 20

Encore bonne année à tous !

Mot de la Société de chasse

La société de chasse de Saint-Bonnet a prélevé 18 chevreuils cette année et la population se porte encore très bien.

Si vous êtes intéressé par de la viande de gibier, comme du chevreuil ou du sanglier, veuillez nous en informer.

Contact :

Olivier JABOUILLE : 06.64.73.37.86

Chloé GATARD : 07.83.99.76.33

Il est prévu qu'un **repas de chasse** ait lieu le **samedi 5 avril au soir**, à la salle des fêtes de Saint-Bonnet.

Toutes les personnes sont les bienvenues.

L'ensemble de la société de chasse vous souhaite une belle année !





Mot de l'association des parents d'élèves

L'Association des Parents d'élèves BACS (**Berneuil/Brie/Chalignac/Saint-Aulais /Saint-Bonnet/Salles de Barbezieux**) a connu une première année avec plein de réussite lors des différentes manifestations, et des finances saines.

Malheureusement, la règle d'une APE est que les membres disparaissent avec le départ des enfants de l'école primaire. L'APE tenait son assemblée générale en septembre à Saint-Aulais.

Quatre des six membres du bureau souhaitaient passer la main. Nous étions inquiets sur la pérennité de l'association... Mais nous avons le plaisir de vous annoncer que les démissionnaires ont tous été remplacés et que l'APE a pu continuer à exister !



Présentation du nouveau bureau 2024 - 2025 :

Président: Alexandre MERLE

Vice président: Sébastien JOYET

Secrétaire: Guillaume DELETAGE

Secrétaire Adjoint: Patrice PERODEAU

Trésorière : Solène DURAND

Trésorier Adjoint: Emmanuel CHADEFAUD

Bienvenue à Solène, Guillaume, Sébastien et Emmanuel et merci à Angélique, Bérangère, Coralie et Florent pour l'investissement des années précédentes.

Première grande manifestation réussie avec l'organisation le 31 octobre d'une soirée repas dansant Halloween à Salles de Barbezieux (+ 140 personnes). L'APE a également organisé un marché de Noël le 20 décembre avec de nombreux stands.

L'année 2025 sera riche également en événements avec en apothéose

la kermesse le 27 juin 2025 à Saint-Aulais.

L'APE organise également des ventes régulières de madeleines BIJOU
(vente ouverte à tous, bons de commande sur demande).

Contact :

apecacs16@gmail.com ou 06 29 23 79 31

Renseignements également sur la page Facebook de l'association.

Le président Alexandre MERLE



Mot du Comité des fêtes

Depuis plusieurs années, le comité des fêtes perdure malgré le manque de bénévoles. Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 12 février 2025, une partie du bureau a quitté les rangs après de longues années à œuvrer. Nous les remercions pour le temps et l'énergie qu'ils ont consacrés au comité.

Cette année, grâce à l'arrivée de cinq nouvelles âmes qui ne veulent pas voir disparaître le comité, nous pouvons d'ores et déjà vous proposer les manifestations suivantes :

- le 12 avril soirée année 80/90
- le 13 juillet la fête de la paille
- le 25 octobre la choucroute

Et si nous travaillons bien et **grâce à la participation de tous aux manifestations,** nous pourrons offrir aux enfants l'**arbre de Noël le 07 décembre.**

La composition du bureau :

Chloé GATARD (Vice présidente)
 Élodie BARREAU (**Secrétaire. 06.33.62.39.77**)
 Sylvia GERBAUD (Vice secrétaire)
 Stéphanie GILLES (Membre)
 Karine GATARD (Membre)
 Kevin BARREAU (Trésorier)
 Sébastien GERBAUD (Vice trésorier)
 Jean-Louis MERLE (Membre)
 Thierry CALENDRE (**Président 06.73.81.84.20**)

N'hésitez pas à vous rapprocher des membres du bureau, pour leur proposer des idées d'activités, ou les rejoindre.

Vous pouvez suivre les manifestations sur la page Facebook :

comité des fêtes de saint bonnet -16-
<https://www.facebook.com/share/18CicDxsza/>

Au plaisir de vous retrouver lors des manifestations !

Le président.

QUAND VENIR À LA MESSE ?



Messe à l'église de Saint-Bonnet :

En hiver :
 2ème samedi du mois à 18h00
En été :
 2ème samedi du mois à 18h30

SPECTACLE DES JEUDIS DE L'ÉTÉ

La commune accueillera un spectacle programmé par la CdC4B

le jeudi 17 juillet 2025.

Informations venir ...



COMMÉMORATION DES ARMISTICES



Comme chaque année, **les armistices des 1ère et 2ème Guerres Mondiales** ont été commémorées en hommage aux soldats qui ont donné leur vie pour défendre notre liberté.

Les enfants de l'école, avec leur maîtresse Camille, ont, à cette occasion, entonné la Marseillaise .



JOURNÉE SÉNIORS SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le 13 mars dernier, La sécurité routière, en partenariat avec le Club de l'âge d'Or, a organisé une journée d'ateliers interactifs autour de l'actualisation du code de la route, ou bien encore des effets de l'alcool, des médicaments ou stupéfiants sur la conduite.

Des tests de vue et d'audition ont également été réalisés, et un circuit de conduite a été installé.

La commune a pris en charge les repas des bénévoles et des participants de Saint-Bonnet. Elle a également mis à disposition les salles nécessaires au bon déroulement de cette journée.





TRAVAUX ET ACHATS

En 2024, tout début 2025, un certain nombre de travaux et d'achats ont été réalisés, notamment :

- La **mise en sécurité et la couverture du bâtiment** jouxtant l'école,
- Le changement de la **porte principale de la salle des fêtes** et la mise en sécurité de la porte de la cuisine,
- La **peinture du portail du cimetière** et de l'intérieur de la mairie,
- L'**entretien de la voirie communale** et le curage des fossés,
- La **taille du peuplier** à la sortie du bourg, rendue nécessaire pour sécuriser la voie publique des branches qui tombaient régulièrement.
La taille du second peuplier, propriété d'un particulier, a été prise en charge par ce dernier.
- L'achat d'un **nouveau drapeau** pour les commémorations des anciens combattants,
- L'achat d'une nouvelle **borne à incendie** suite à un accident (remboursement assurance)



Bâtiment jouxtant l'école



Portail du cimetière



*Inauguration du reste du peuplier
lors d'une randonnée du Club de l'âge d'or*



*Nouveau drapeau
des anciens combattants*

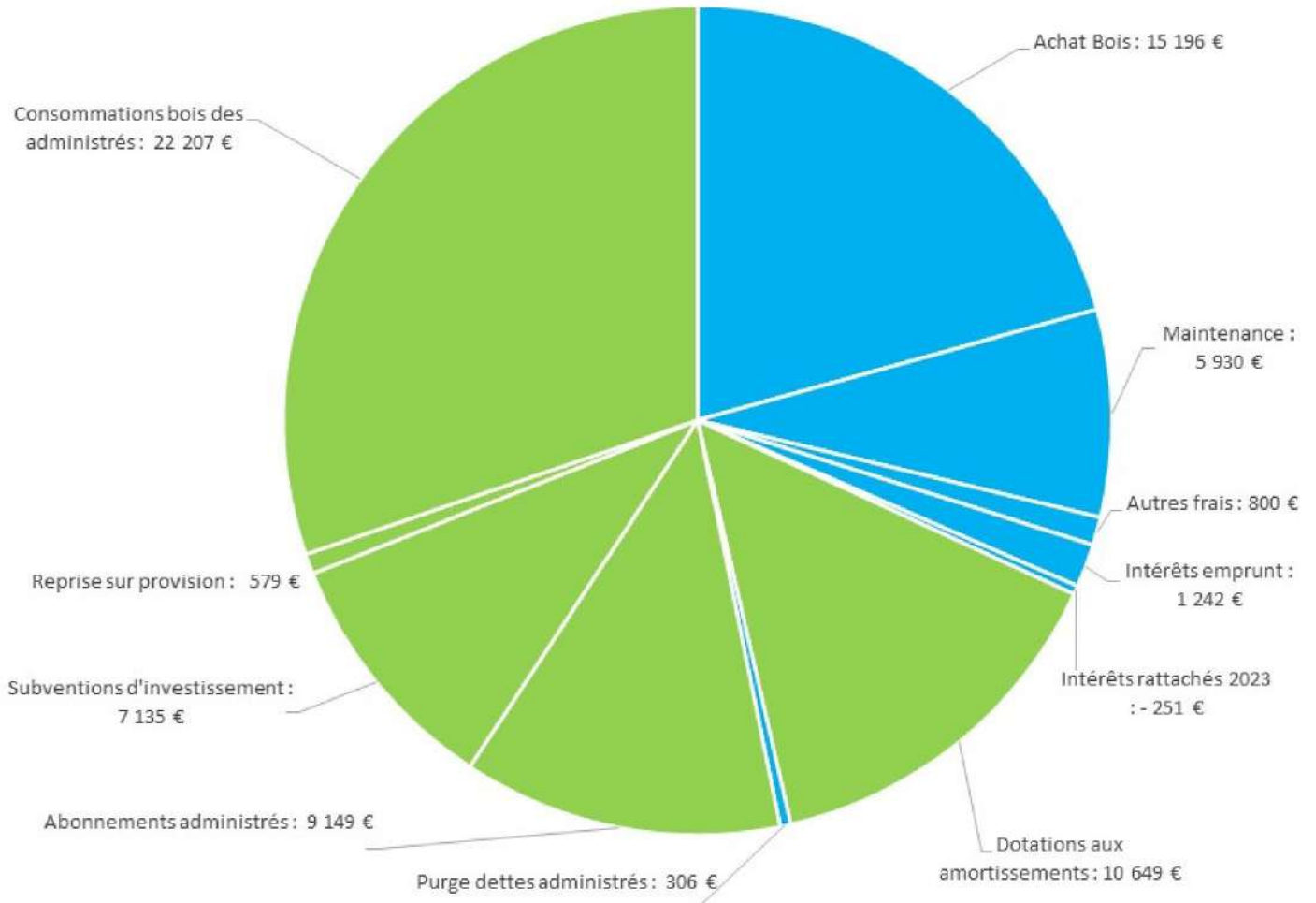
En 2025, quelques travaux en perspective avec :

- l'installation d'un **nouveau mode de chauffage** pour les bâtiments communaux,
- des travaux de **consolidation de la charpente de l'église**, un chevron de la charpente présentant des signes de détérioration,
- des travaux de **démolition de deux petits bâtiments situés à côté de la mairie**, incluant l'évacuation des végétaux, la création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales, ainsi que le régilage et le nivellement du terrain. Ces travaux sont nécessaires pour sécuriser les abords de la mairie.

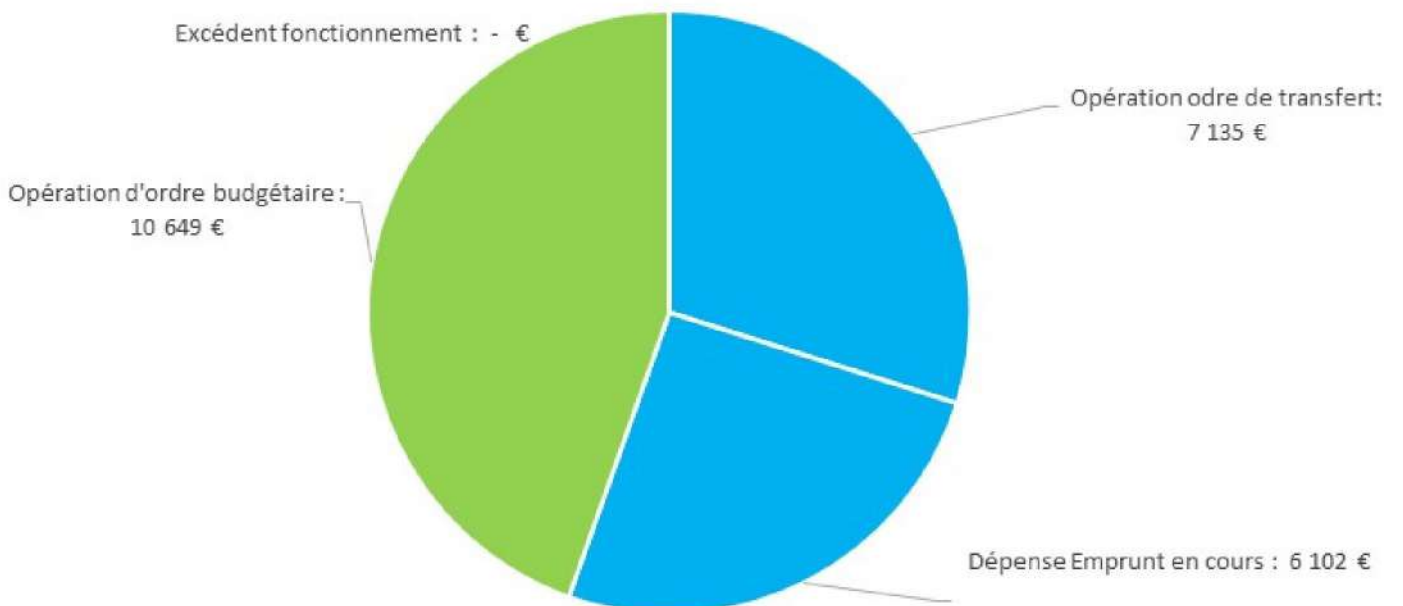


BILAN FINANCIER 2024 DE LA CHAUFFERIE BOIS

Dépenses / Recettes Fonctionnement



Dépenses / Recettes Investissement

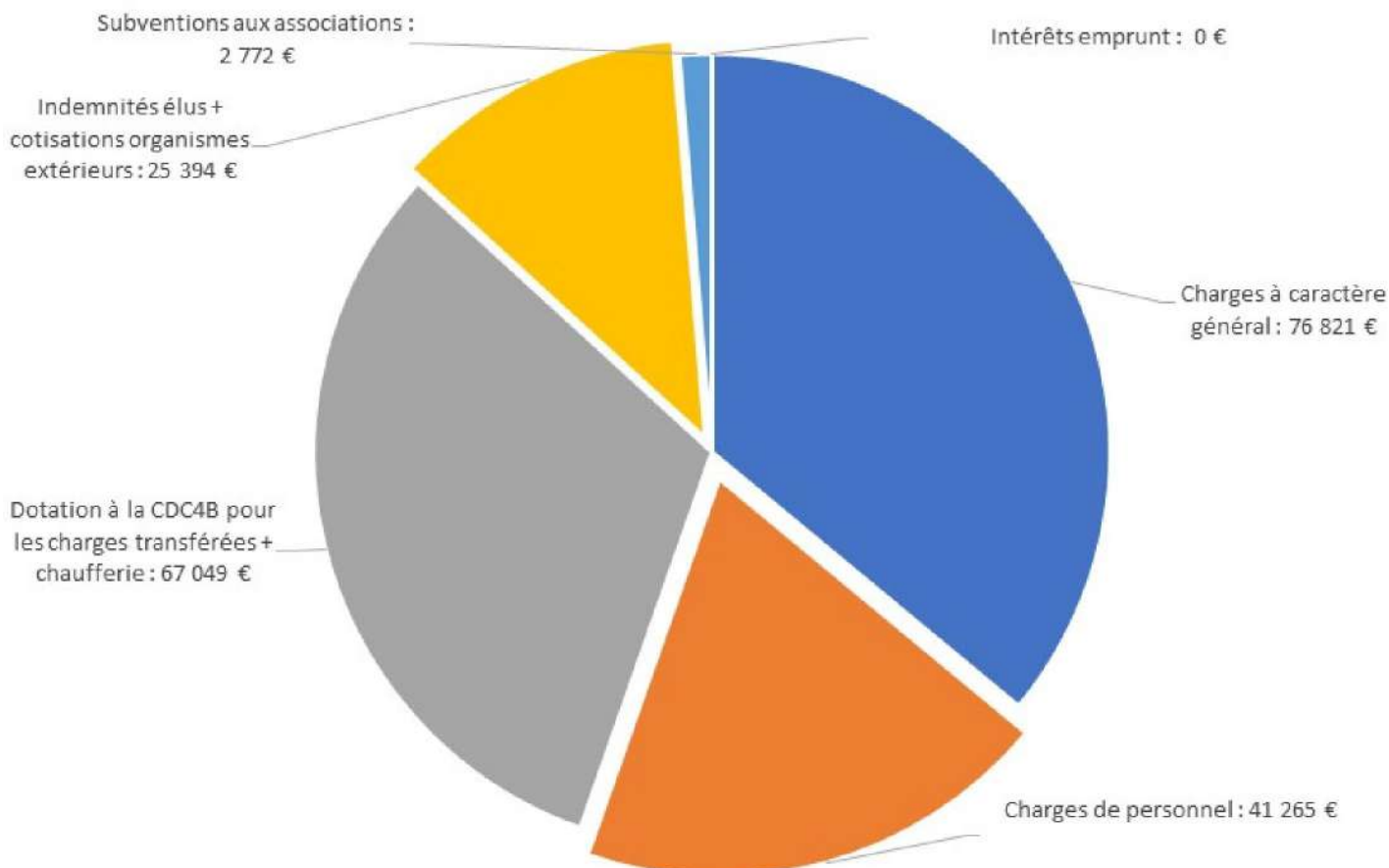


Déficit cumulé (fonctionnement + investissement) : -12 722,77 €

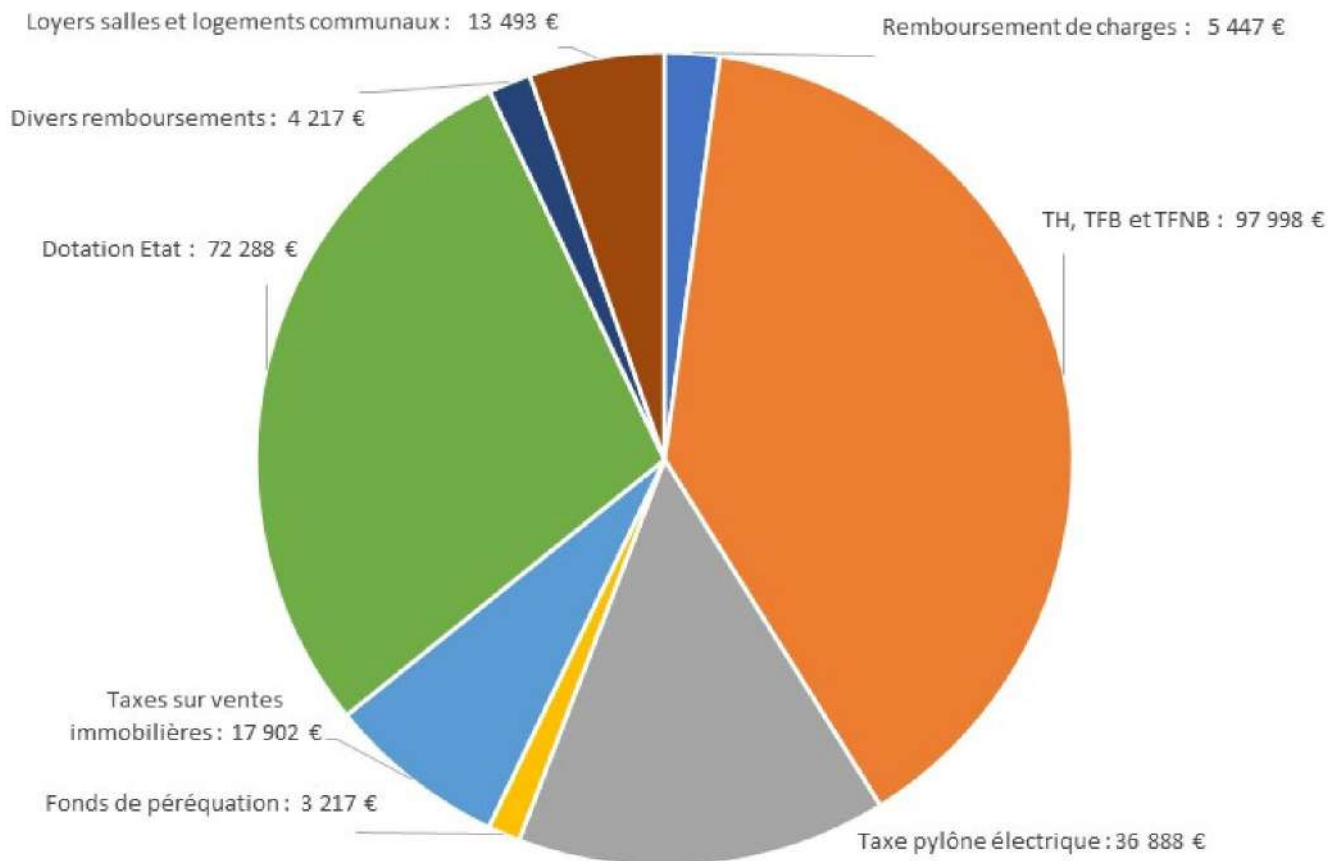


BILAN FINANCIER 2024 DE LA COMMUNE

Dépenses 2024 - Fonctionnement

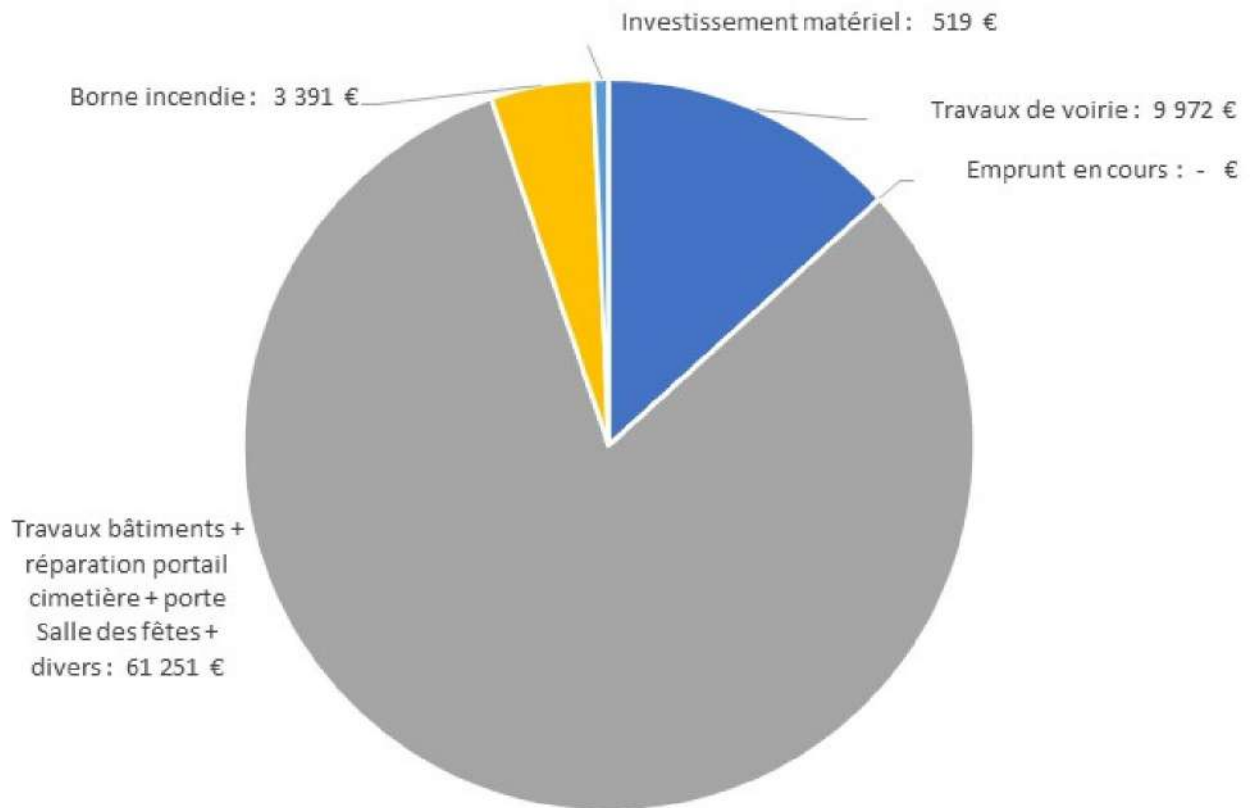


Recettes 2024 - Fonctionnement

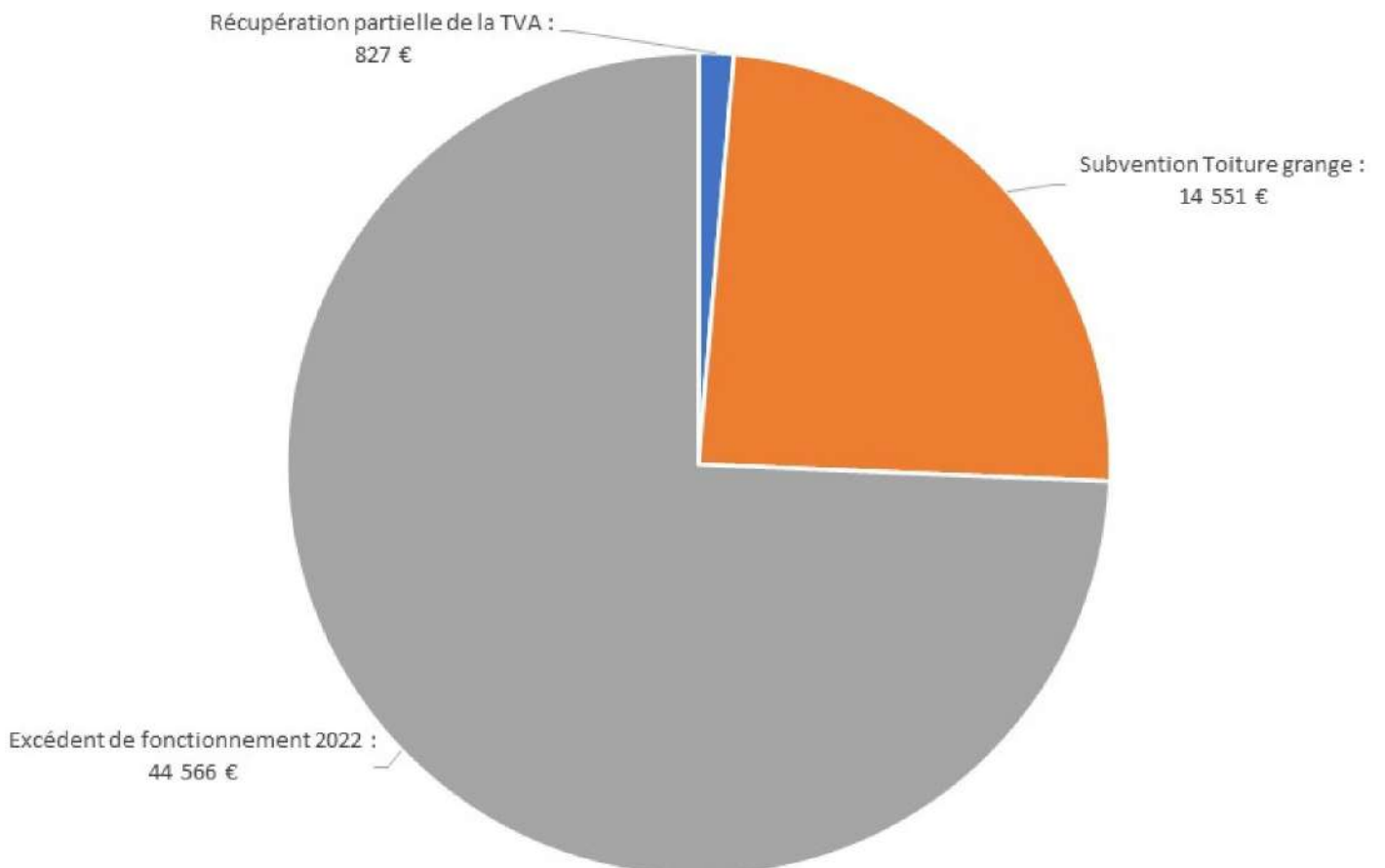




Dépenses 2023 - Investissement



Recettes 2023 - Investissement



Excédent cumulé (fonctionnement + investissement) : + 147 345,24 €



STABILITÉ DES TAXES COMMUNALES

Malgré la forte augmentation des charges depuis 3 ans, avec notamment l'envolée du coût des fluides, la commune a toujours choisi d'appliquer une gestion très rigoureuse, préservant ainsi les administrés déjà impactés en n'augmentant pas ses taxes.

Cette année, l'Etat a choisi d'augmenter les bases fiscales sur lesquelles sont calculés les impôts, et la Communauté de Communes des 4B d'augmenter ses taux d'imposition pour retrouver d'avantage de marges de manœuvre.

En compensation, certaines communes du territoire ont choisi de baisser leurs taux, quand d'autres les ont malgré tout augmentés. Les taux d'imposition de la commune de Saint-Bonnet se trouvent dans la fourchette basse, en comparaison des autres communes de la CdC4B.

Mais nous avons une nouvelle fois choisi de ne pas les augmenter, sans pour autant les abaisser, les taxes permettant avant tout d'entretenir la commune par des travaux réguliers.

Voici les taux appliqués sur Saint-Bonnet en 2024 :

Taxe sur le foncier bâti : 34,27% (communes CdC : entre 29,71% et 48,56%)

Taxe sur le foncier non bâti : 28,01 % (communes CdC : entre 22,09% et 73,67%)

Taxe d'habitation - logements secondaires et vacants : 8,01% (communes CdC : entre 3% et 13,30%)

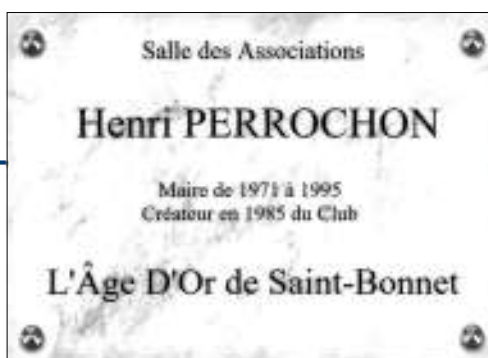
BAPTÊME DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS



Le Club de l'âge d'Or fêtera bientôt ses 40 ans !

A cette occasion, **le 20 mai prochain**, la salle des association sera baptisée, salle Henri PERROCHON, du nom de l'ancien Maire de Saint-Bonnet de 1971 à 1995, et fondateur du Club.

Vous serez toutes et tous invités à cette inauguration dont les détails vous parviendront ultérieurement.



NOS AMIES LES ABEILLES



Des abeilles ont élu domicile chez vous ?

Stéphane GATARD, habitant de la commune, produit son miel et se propose de récupérer les essaims.

Contact : 06.26.41.23.16



UN PEU D'HISTOIRE ...

Le saviez-vous (*) ?

Le village de Saint-Bonnet daterait des environs de l'an 700.

En 1790, la commune comptait 860 habitants. 200 ans plus tard, après guerres, maladies et exodes, les saint-bonnetois n'étaient plus que 374 ! Le dernier recensement de 2022 comptabilisait **407 habitants**.



En France, **39 communes portant le nom de Saint-Bonnet** ont été recensées, dont 18 dans le centre de la France (Saint-Bonnet fut l'évêque de Clermont-Ferrand).

A la Révolution française, la commune changea de nom et devint « Bonnet rouge », très certainement en référence au bonnet phrygien, symbole de la République.

Aucune information précise ne permet de dater précisément la première école du village. Mais la mairie-école actuelle fut érigée en 1885. A cette époque, 48% des habitants savaient lire et écrire tandis que 6% seulement savaient lire. **46% des habitants étaient donc totalement illettrés.**



La commune s'est construite et développée au fil des années...

Notamment, en 1926, le Conseil municipal décide d'adhérer au Syndicat d'électrification pour construire et exploiter une distribution d'énergie électrique.

Et c'est en 1933 que les bâtiments communaux sont enfin éclairés !





En 1894, la commune comptabilisait

**32 véhicules à 2 roues et
6 véhicules à 4 roues.**

Quelle évolution depuis !!

Aujourd'hui, le ratio n'est pas
1 pour 1, mais nous n'en sommes
pas très loin !

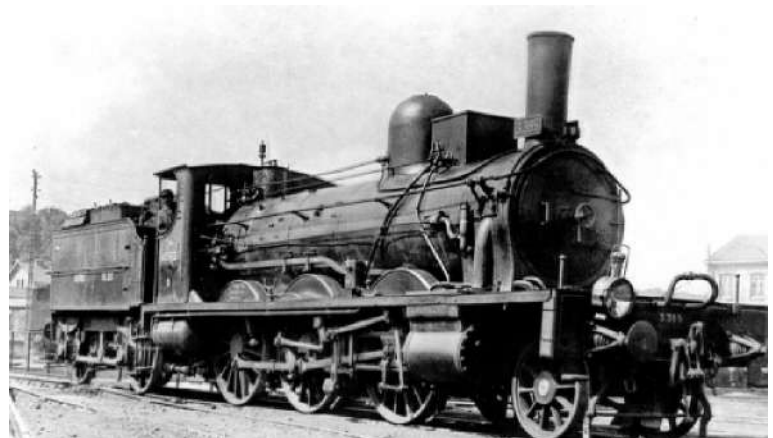


En 1852, la liaison ferroviaire Bordeaux-Angoulême est inaugurée.

En 1910, le **petit train à vapeur** « Le Petit Mairat » (du nom de celui qui s'est battu pour l'obtenir) **s'arrête en gare de Saint-Bonnet**, située au Lieu-dit « Lazerat ».

**Voyage Angoulême Saint-Bonnet
(43 km) :**

3,30 francs en 1ère classe
2,20 francs en seconde classe



Durée du trajet : 2h43 !



En 1939, le train déserte la commune et
laisse la place à l'autobus...



() Informations issues du livre « Saint-Bonnet et son histoire » de Jean-Paul LEFOULON
Association-Éditions Le soleil de minuit - 1999*



INFORMATIONS PRATIQUES

FRELONS ASIATIQUES

Nous vous rappelons que **la commune prend en charge l'intervention d'un professionnel** chargé de la destruction des nids de frelons asiatiques.

Pour cela, **ne contactez pas directement l'entreprise mais informez la mairie qui se chargera de prévoir l'intervention.**

Reconnaître et lutter contre le FRELON ASIATIQUE



LE FRELON «ASIATIQUE»

(VESPA VELUTINA NIGRITHORAX)

De la même famille que les guêpes (Vespa), le frelon asiatique vit en colonie de plusieurs centaines - voire milliers - d'individus. Celle-ci est composée d'une «reine», d'ouvrières, et durant la période de la reproduction, de mâles et de femelles sexuées (futurs «fondatrices»). Une reine ne vit qu'un an. Chaque colonie peut produire jusqu'à 550 fondatrices qui permettront de bâtir de nouveaux nids au printemps, dans un rayon de 80km.

EN FRANCE :

Arrivée par erreur dans les Landes en 2004, via une cargaison de poteries en provenance de Shanghai, une seule et unique fondatrice a donné naissance à l'ensemble des nids que nous retrouvons aujourd'hui partout en France, et chez nos voisins !

QUELS IMPACTS?

Pour nourrir ses larves, le frelon a besoin de protéines. Ainsi, son impact sur la biodiversité est alarmant : abeilles, mouches, guêpes, bourdons...

Pour l'apiculture, son impact est conséquent.

En 2023, selon une enquête du Syndicat Apicole de la Charente*, les apiculteurs du département ont perdu en moyenne 31% de leurs colonies à cause du frelon asiatique !

En outre, l'espèce peut se révéler agressive envers l'Homme, notamment à proximité d'un nid.

Soyez vigilants !



*Données arrondies à l'unité la plus proche, recueillies par le Syndicat Apicole de la Charente auprès de 34 apiculteurs du département (total de 615 ruches) sur la saison 2023.

LES NIDS



Nid primaire



Nid secondaire

Au printemps, les fondatrices rescapées de l'hiver bâtissent des «nids primaires». De taille et de forme similaires à une petite balle, on les retrouve fréquemment à hauteur faible (1-3m), sous abris (abris de jardins, vérandas, poulaillers désaffectés, etc).

En été, la colonie fonde des nids «secondaires», nettement plus gros et identifiables (voir ci dessus), souvent perchés dans un arbre. L'entrée y est latérale.

Ne tentez pas de détruire un nid seul, faites appel à un professionnel !

PIÉGER

De mars à novembre

Utilisez une simple bouteille en plastique percée de quelques trous d'1cm de diamètre ou des pièges du commerce. À placer dans un arbre fruitier ou arbuste.

Versez-y un mélange 1/3 bière, 1/3 vin blanc et 1/3 sirop «rouge» (cassis, grenadine...).

Le vin blanc repousse les abeilles !

Renouveler le contenu toutes les deux semaines.

Ne pas laver le piège!





ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE

calitom

MODALITÉ DU PASS

Gratuit

Particulier

Un par foyer

Nombre de passage et quantités en terme d'apports de déchets **identiques**

PASS VALO

DEMANDEZ-LE GRATUITEMENT DÈS MAINTENANT

OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER AUX PÔLES DE VALORISATION (DÉCHÈTERIES) DE CALITOM

soit en enregistrant la **demande électronique** sur www.calitom.ecocito.com

soit en retournant **le formulaire** envoyé dans votre boîte aux lettres. Il est aussi disponible sur www.calitom.com.

Après réception et enregistrement de votre demande, votre PASS vous sera adressé par La Poste sous 1 mois.

Des questions ? Vous pouvez appeler le 05 45 97 90 77, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

AIDE À LA VIE À DOMICILE

sur tout le département de la Charente

Ensemble, améliorons votre quotidien !

Devis gratuit
05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

- Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- Régimes adaptés

JARDINAGE / BRICOLAGE



RECENSEMENT MILITAIRE

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

Comment ?

À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC

Pourquoi ?



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal





VOS DROITS



Vous vous posez des questions sur vos droits ?
→ Venez rencontrer un-e juriste du CIDFF

L'information juridique des femmes et des familles

Au cœur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Permanence sur rendez-vous au 05.45.92.34.02

1er VENDREDI après-midi du mois

MDS - BARBEZIEUX
6 avenue Pierre Viaud



Droit de la famille

Violences sexistes et sexuelles

Droits de la vie quotidienne

Droit des étrangers

Droit International Privé

Discriminations

Droits des aidant-e-s

Droit du travail

Droit social

Les CIDFF proposent des informations juridiques* lors d'entretiens confidentiels.

*Sont considérées comme des informations (au sens du présent chapitre) les données à caractère documentaire et les renseignements juridiques délivrés de façon gratuite et exclusive de toute consultation juridique (au sens de la loi N°71 - 1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques) à l'occasion d'entretiens individuels ou collectifs dans des permanences prévues à cet effet (Décret relatif à l'agrément des CIDFF N°2015 - 1745 du 23 décembre 2015, art. D.271.1).



VICTIMES de violences conjugales

N° DÉPARTEMENTAL GRATUIT

08 00 16 79 74

7/7 JOURS ET 24/24H

ÉCOUTE INFORMATION ORIENTATION HÉBERGEMENT



ARRÊTONS LES VIOLENCES



LAVALETTE TUDE DRONNE

QUELQUES CHIFFRES

271 263



victimes de violences au sein du couple ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie en 2023

85 % des victimes sont des femmes.

Le nombre de victimes de violences au sein du couple enregistrées a augmenté de **10 %** par rapport à 2022. **86 %** des mis en cause sont des hommes.

114 100

victimes de violences sexuelles ont été recensées par la police et la gendarmerie en France en 2023 (+7 % par rapport à 2022).

Dans **85 %** des cas, la victime est une femme et **55 %** d'entre elles sont mineures.

10 391 victimes majeures de violences sexuelles au sein du couple ont été enregistrées en 2023 (+ **14 %** par rapport à 2022). **97 %** sont des femmes.



169 910 victimes majeures de violences physiques au sein du couple ont été enregistrées en 2023 (+ **8 %** par rapport à 2022). **83 %** sont des femmes.

Numéro national :



118 FEMMES ONT ÉTÉ TUÉES PAR LEUR (EX-) PARTENAIRE EN 2022

Soit 1 féminicide tous les 3 jours

1 femme sur 3 avait subi au moins une forme de violence antérieure au sein du couple

En 2022, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 759 victimes majeures ayant tenté de se suicider ou s'étant suicidées suite au harcèlement de leur conjoint, contre 684 en 2021 et 229 en 2020



ACCOMPAGNEMENT AU HANDICAP

Dispositif APV

Assistance au Parcours de Vie



Un projet, une demande, une envie ?



Exprimer, imaginer
et affiner vos projets



Informez sur vos droits
et sur l'ensemble
des possibles



Rechercher avec vous
les moyens,
les ressources



Pour toute personne concernée
par le handicap et ses proches



Tout âge



Mobile sur tout le département



Gratuit



Dispositif APV16
apv16@gpa-asso.fr
07 57 47 23 09



Flashez ici pour
écouter cette affiche !



Suivez-nous sur la page
Dispositif Assistance au
Parcours de Vie 79-16-86



REPUBLIQUE
FRANÇAISE
ars
ASSISTANCE
RECHERCHE